

1001 VIES HABITAT

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 30 640 863 EUROS

SIEGE SOCIAL : 31-35 RUE DE LA FEDERATION – CARRE SUFFREN - 75015 PARIS

SIREN : 572 015 451 RCS PARI S

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** **DU 3 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 septembre à neuf heures, les membres du conseil de surveillance de 1001 Vies Habitat se sont réunis en visioconférence.

□ **Membres du conseil de surveillance présents :**

Monsieur Pierre-Etienne BISCH, président du conseil de surveillance,
Monsieur Laurent LAVERGNE, vice-président,
AXA France IARD, représentée par Madame Emmanuelle RIVÉ,
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, représentée par Monsieur Jean-Baptiste DOLCI,
Monsieur Gilles HENGOAT,
Monsieur Alain WEBER,
Madame Josiane LAMOTTE, représentante des locataires,
Madame Nora NASRI, représentante des locataires,
Madame Jeannine POIDRAS, représentante des locataires,
La Communauté d'agglomération de SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE, représentée par
Monsieur Julien CHAMBON,
Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, représenté par Madame Josiane FISCHER,
AXA FRANCE VIE, représentée par Madame Nathalie SAVIER-LACOUR,
Madame Axèle BASTIEN,
Monsieur Bruno BOUSSARD
Monsieur Antoine de SENNEVILLE

□ **Membre du conseil de surveillance absent excusé :**

Le Conseil de Paris, en attente de représentant permanent,

Régulièrement convoqué est absent et s'est fait excuser.

□ **Commissaire aux comptes :**

Le Cabinet FORVIS MAZARS, représenté par Monsieur Saïd BENHAYOUNE.

□ **Autres personnes présentes :**

Monsieur Philippe BRY, président du directoire,
Monsieur Jérôme CELLIER, membre du directoire,
Madame Virginie CHABERT, membre du directoire,
Monsieur Michel OGLIARO, membre du directoire,
Monsieur Edouard LECOEUR, membre du directoire,
Monsieur Aziz HAMOR, représentant du comité social et économique.
Monsieur Azzedine MOUSSA, représentant du comité social et économique,
Monsieur Djamel KADDOUR AHMED, représentant du comité social et économique.

□ Autres personnes absentes :

Monsieur Farouk MOUSSA, représentant du comité social et économique,
Le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, représenté par Monsieur Jean-Philippe BERTIN,

□ Invité :

Monsieur Tugdual LE PENVEN, juriste gouvernance.

Au moins la moitié de ses membres étant présent, le conseil peut valablement délibérer conformément à l'article L. 225-82 du Code de commerce.

Monsieur Tugdual LE PENVEN est désigné secrétaire de séance.

A titre liminaire, le président remercie les membres du conseil de surveillance de s'être rendu disponible aussi rapidement.

Le président invite ensuite le conseil à examiner l'unique point d'ordre du jour :

.../...

1. Composition du Directoire (*délibération*)

.../...

.../...

1. COMPOSITION DU DIRECTOIRE (*délibération*)

.../...

c. Nomination des nouveaux membres du directoire (*délibération*)

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, nomme en qualité de nouveau membre du directoire, en remplacement du mandat de Monsieur Philippe BRY, à compter du 1er janvier 2026 et pour toute la durée restante du mandat des membres du directoire soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026 :

- *Monsieur Claude KNAPIK*
Né(e) le 14 octobre 1973 à Drancy (93700)

Monsieur Claude KNAPIK ainsi nommé a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées.

Il a déclaré, en outre, qu'il satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du directoire, directeur général unique ou directeur général de société anonymes qu'une même personne peut occuper, qu'il n'était pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 11 des statuts.

d. Nomination du président du directoire et pouvoirs (*délibération*)

.../...

Le conseil de surveillance, après en avoir délibéré, nomme Monsieur Claude KNAPIK en qualité de président du directoire, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour la durée de son mandat de membre du directoire.

Monsieur Claude KNAPIK a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées.

.../...

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Paris le 13 janvier 2026



Tugdual LE PENVEN,
Secrétaire de séance